

tecte sur le chiffre estimatif, mais de suivre en général une ligne de conduite plus prudente. Je ne dis pas qu'on pourrait agir ainsi dans tous les cas, mais d'une façon générale on pourrait s'en tenir au chiffre réel.

M. ROBINSON: Ce serait peut-être porter les gens à faire des estimations assez élevées.

M. FLEMING: Le ciel nous garde d'estimations plus erronées que celle-ci.

M. SINCLAIR: L'estimation n'est pas faite par les architectes.

M. FLEMING: En l'occurrence, le chiffre estimatif est beaucoup plus élevé que le coût réel de la construction.

*M. Fleming:*

D. Passant à un autre aspect du même poste, il est parfaitement clair, n'est-ce pas, que les honoraires en cause se rapportaient à la préparation de plans et devis tracés d'avance? Cela n'a rien à voir, n'est-ce pas, au coût de surveillance de la construction?—R. Les honoraires en cause ne se rapportent qu'à la préparation des dessins de l'architecte, les plans et devis en vue des services des ingénieurs.

D. Il n'entre dans ces honoraires aucun montant pour frais de surveillance?—R. Non.

D. Qui a-t-on engagé pour surveiller la construction?—R. Je ne saurais répondre à cette question. Je devrai m'en enquérir, si vous le désirez.

D. Merci. Et auriez-vous l'obligeance de trouver ce qu'on a payé en honoraires de surveillance?—R. Volontiers.

D. Quelle est la ligne de conduite ordinaire dans ces cas? Ne retenez-vous pas les services d'un architecte qui prépare les plans et devis et surveille la construction?—R. Ordinairement on retient les services de l'architecte qui a tracé les plans et devis pour surveiller la construction, lorsqu'on recourt aux services d'une société de l'extérieur pour surveiller la construction.

D. Pourquoi n'a-t-on pas suivi cette ligne de conduite dans le cas qui nous occupe?—R. Je n'ai pas dit qu'on ne l'avait pas suivie. Tout ce que j'ai dit c'est que je ne le savais pas.

D. Vous pouvez nous obtenir le renseignement?

Le PRÉSIDENT: Je ne veux pas qu'on renvoie tous ces dossiers qui constituent pour nous des éléments de preuve. Je ne veux pas dire qu'ils ne seraient pas en mains sûres, mais, je veux qu'on puisse y avoir accès si d'autres problèmes surgissent.

*M. Macdonnell:*

D. J'ai une question complémentaire à poser. Pouvez-vous exprimer une opinion générale sur la justesse des estimations faites par l'architecte par rapport au coût réel de l'entreprise? Existe-t-il une tendance dans un sens ou dans l'autre, à faire une estimation trop haute ou trop basse?—R. En général, le coût net réel de l'entreprise a été plus élevé que le coût estimatif. La raison en est que l'estimation est faite pour une période donnée et que les bâtiments sont construits plus tard; or, depuis quelques années, il y a eu augmentation des frais presque sans exception.

Le PRÉSIDENT: Nous constatons que c'est ce qui arrive au ministère des Travaux publics.

Le TÉMOIN: C'est pour cette raison que la méthode consistant à fonder les honoraires de l'architecte sur le coût estimatif est, ai-je dit, dans les circonstances que nous traversons, plus économique que celle qui se fonderait sur le coût réel.